



CENTRE HOSPITALIER ARIEGE COUSERANS
BP 60111 – 09201 SAINT-GIRONS CEDEX

DECISION N° 7-2023

Portant délégation en faveur de Madame Isabelle HERNANDEZ, agent du Service des Admissions

**La Directrice par intérim du Centre Hospitalier Ariège Couserans
et de l'Établissement Public Médico-Social « La Vergnière »**

- Vu la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 juillet 2009,
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,
- Vu le Code de la Santé Publique, et plus particulièrement les articles L 6143-7, L6145-16, R6143-38, R 6145-70, et D 6143-33 à 6143-35,
- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu l'organigramme en vigueur au 29 décembre 2022,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie du 16 décembre 2022 désignant Madame Marie DUNYACH, Directrice d'Hôpital, en tant que Directrice par intérim du Centre Hospitalier Ariège Couserans et de l'Établissement Public Médico-Social « La Vergnière » à compter du 29 décembre 2022,

DECIDE

Article 1

En l'absence Madame Sandrine COUMAILLEAU, Cadre Supérieur de Santé, responsable du service des Admissions, du Standard, du DIM, des Archives et du Service des Majeurs Protégés, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle HERNANDEZ, agent du service des Admissions, pour signer tout document lié à la gestion administrative des décès.

Article 2

La présente décision est publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Article 3

La présente décision prendra effet à compter du 31 mars 2023.

SPECIMEN DE LA SIGNATURE
Isabelle HERNANDEZ



Fait à Saint-Lizier, le 31 mars 2023

Marie DUNYACH
Directrice par intérim

